

# RÈGLES DE PRATIQUE DANS LES CLUBS FFA

Du 19 mai au 8 juin inclus 2021

## Pour les entraîneurs et pratiquants

**Le masque doit être porté par toutes les personnes, à partir de 6 ans. Il peut être enlevé lorsque l'activité le nécessite. Respecter et faire respecter la distanciation physique de 2m (sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas).**



### Pratique sur le stade et en salle

(ERP de type PA et X)



### Pratique dans l'espace public



#### Tout public

La pratique est autorisée sans limitation de temps dans le respect du couvre-feu pour tous (retour domicile avant 21h).

Pratique en groupe : Dans la mesure du possible rechercher la constance des groupes (pas de changement durant la séance).

Matériel d'entraînement et vestiaire : Affectation du matériel par groupe d'entraînements. En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement. Les vestiaires doivent demeurer fermés sauf pour les mineurs (Sous surveillance pour éviter trop de contacts et regroupements).



#### Public mineur

Groupes de 15 personnes en extérieur et en intérieur (protocole FFA).

Pratique autogérée : Groupe de 10 (protocole MS\*)

Pratique en club : Groupes de 10 (protocole MS\*)

Si possible conserver les fratries ou les élèves des mêmes classes ou des mêmes établissements.

Accompagnateurs : Dans la mesure du possible ne pas rester sur le stade. Vérifier l'absence de symptômes de la covid-19 (dont absence de fièvre >38°C) avant d'aller au stade.

Compétitions : Reprise autorisée en intérieur et extérieur sans limitation de participants (Conseil FFA: favoriser des compétitions courtes et régulières)



#### Public majeur

Groupes de 15 personnes encadrement compris (protocole FFA) uniquement en extérieur.

Compétitions : Reprise autorisée en extérieur uniquement sans limitation de participants (Conseil FFA: favoriser des compétitions courtes et régulières).

Spectateurs autorisés mais assis uniquement dans la limite de 35% de la capacité du stade (classement ERP) sans pouvoir dépasser 1000 personnes

Pratique autogérée et en club : Rassemblement de 10 personnes maximum et sans contact

Compétitions running : Épreuves running dans l'espace public limitées à 50 participants en simultané (possibilités de vagues mais sans possibilité de se croiser ou de se regrouper au départ et à l'arrivée)



#### Public Sportif Haut-Niveau listé dont espoirs et collectifs nationaux

Sans aucune restriction, idem pour l'entraîneur (Attestation dérogatoire + document du président du club ou le head coach de la structure d'entraînement PPF précisant les jours et heures d'entraînement si la pratique se déroule pendant le couvre-feu).